

Réservation de matériel du CRE Grand-Est

Note d'information 2024

Les informations contenues dans ce document annulent et remplacent celles de la version antérieure.

- Conformément à ses statuts, le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est assure sa mission de promotion et de développement des activités et des disciplines équestres en apportant son soutien logistique à l'organisation des épreuves sportives.
- Principe du dispositif : mise à disposition ou à la location de l'ensemble de ce matériel commun, à toutes les structures du Grand-Est cotisantes FFE, quel que soit le lieu de stationnement du matériel, dès lors que la réservation est faite au bénéfice direct de ces structures à l'exclusion de toute sous-location ou mise à disposition secondaire.
- Ce matériel est destiné à l'organisation de compétitions, de stages avec intervenants extérieurs ouverts à tous, aux stages de découverte de disciplines et aux passages d'examens etc ... Toute autre utilisation nécessite l'accord préalable du CRE Grand-Est.
- Des ajustements liés aux modalités décrites ci-dessous pourront avoir lieu au cours de l'année si nécessaire :
 - La description du matériel disponible.
 - La mise à jour des conditions.
 - Les modalités de réservation et de paiement.
- Les modalités et tarifs de mise à disposition s'entendent uniquement pour les structures cotisantes FFE domiciliées dans la région Grand-Est. Pour toute autre structure, un devis préalable devra être établi.
- La parution des documents liés au matériel ouvre la période de réservation pour l'année mentionnée et ce jusqu'à la parution suivante.
- Pour tous renseignements, contacter le secrétariat de la délégation d'Alsace
Coordonnées : Tél. 03 88 36 08 82 – Email : contact.alsace@cregrandest.fr.

1. MATÉRIEL INFORMATIQUE et/ou de CHRONOMÉTRAGE

Le CRE met à la location des kits électroniques, techniques et des logiciels pour la gestion informatique des concours, des résultats ainsi que de leurs transmissions à la fédération. Pour les conditions de mise à la location, se reporter au paragraphe 4.

2. RÉSERVATION

- **Modalités de réservation** : l'organisateur qui souhaite réserver une prestation ou du matériel devra compléter, pour chacun de ses événements et individuellement, le **bon de commande** prévu à cet effet, à renvoyer à la Délégation Territoriale d'Alsace à : contact.alsace@cregrandest.fr.
- **Délais de réservation** : l'organisateur devra se positionner sur ses réservations au plus tard 6 semaines* avant la date de son événement, le plus tôt étant le mieux pour une gestion optimale. Certains ajustements mineurs de dernière minute seront exceptionnellement envisageables le cas échéant. (*en dehors de ce délai, la mise à disposition pourra éventuellement être refusée).
- **Confirmation de réservation** : une confirmation est systématiquement adressée par la Délégation Territoriale d'Alsace à l'organisateur.

Réservation de matériel du CRE Grand-Est

Note d'information 2024

- **Cas d'annulation de réservation** : Toute annulation tardive est à éviter. Un organisateur qui souhaite modifier sa réservation pourra le faire au plus tard **3 jours** avant le début de la manifestation.

En dehors de ce délai ou en l'absence d'annulation de la réservation, le CRE Grand-Est se réserve le droit, selon les circonstances, d'appliquer une facturation allant des frais de gestion (15 €) jusqu'au paiement de la prestation en totalité.

3. SONORISATION

Le CRE met à la location des ensembles de sonorisation des concours (piste, paddock) ou autres manifestations. Les Kits de sonorisation « 1 », « 2 » et « 3 » pour lesquels le forfait livraison est obligatoire, sont installés et désinstallés par une personne habilitée du CRE. L'organisateur devra mettre à disposition la main d'œuvre nécessaire pour aider au montage et démontage. Durant les évènements, les sonorisations sont utilisées par les membres de l'organisation sous la responsabilité de l'organisateur.

4. PRESTATION DE CHRONOMÉTRAGE

CONDITIONS DE LA PRESTATION :

L'utilisation, dans les meilleures conditions possibles, des kits électroniques de gestion informatique des concours (CSO, dressage et CCE) est dépendante de la chrono-compétence de leurs utilisateurs. La liste des personnes dont la compétence est reconnue est consultable à la fin de ce document. Seuls les bons de commande de kits électroniques mentionnant le nom d'un utilisateur issu de la liste proposée par le CRE seront validés. La disponibilité de l'utilisateur doit être vérifiée par l'organisateur avant l'envoi du bon de commande. En cas de changement d'utilisateur, l'organisateur doit s'assurer de la chrono-compétence de l'utilisateur remplaçant proposé par l'utilisateur initial.

Il est de la responsabilité de l'organisateur de s'assurer de l'acheminement du matériel de chronométrage sur le site du concours.

De même, il incombe à l'organisateur de fournir au jury l'intégralité des documents nécessaires au bon déroulement du concours, imprimés avant le début de l'évènement. Avec l'accord de l'utilisateur chrono-compétent en charge du chronométrage, cette responsabilité peut lui être déléguée. Dans ce cas, les frais techniques (encre, papier...) sont pris en charge par le CRE.

Certains juges/chronométreurs peuvent, s'ils le désirent, facturer une prestation complémentaire liée au travail de préparation des documents nécessaires au concours. Il appartient au juge/chronométreur de s'assurer que l'organisateur est informé des tarifications qu'il pratique.

Prestation	Inclus
Édition listing de départ (paddock-affichage-speaker...)	Voir avec le chronométreur
Édition chevaux au contrôle + qualifications cavaliers	Voir avec le chronométreur
Édition cartons jury	Voir avec le chronométreur
Installation et gestion du matériel	OUI
Chronométrage	OUI
Édition des résultats	OUI
Saisie FFE et validation des résultats	OUI

Réservation de matériel du CRE Grand-Est

Note d'information 2024

OPTION I-JUMP (facultative) : certains organisateurs peuvent solliciter le CRE afin que l'option I-Jump soit intégrée à la gestion chrono de leur concours. Cette option permet la visualisation en direct-live des starts-list, des résultats provisoires, etc ...

Conditions :

1. Fournir une connexion internet fiable et constante en tribune de jury.
2. Prévenir l'utilisateur Chrono compétent choisi

TARIF DE LOCATION D'UN KIT DE CHRONOMÉTRAGE :

Nombre d'engagés par jour (y compris engagés sur place)	Tarif par jour
De 1 à 100 engagés	28 €
De 101 à 150 engagés	34 €
De 151 à 200 engagés	37 €
De 201 à 250 engagés	39 €
251 engagés ou plus	41 €
Option I Jump facultative (résultats en ligne)	25 €

5. PANNEAUX D'AFFICHAGE

Les panneaux d'affichage « A » et « B » sont installés et désinstallés par une personne habilitée du CRE. **Le forfait livraison est obligatoire pour ces 2 panneaux.**

Les panneaux d'affichage « C », « D » et « E » peuvent être acheminés et installés par les utilisateurs, à charge pour les organisateurs de prévoir un support adapté, ainsi qu'une personne pour aider à son installation.

Aucun panneau d'affichage, quel que soit son type, ne pourra être loué isolément sans être assorti à un kit électronique de chronométrage dont la maintenance est assurée par le CRE Grand-Est.

Caractéristiques des panneaux :

Panneau « A » 2240 x 560 mm	Panneau « B » 1580 x 290 mm	Panneau « C » 1150 x 600 mm	Panneau « D » 1680x280 ou 1304x367	Panneau « E » 960 x 160 mm
				

6. ÉVENTUELLES RÈGLES DE PRIORITÉS

En cas d'insuffisance en nombre de matériels, priorité sera donnée selon les critères suivants :

- Respect de la procédure de réservation.
- Date de réception du bon de commande.
- Obligations réglementaires.
- Circuits labellisés CRE, éventuellement FFE.
- Pour tous autres cas non prévus ci-dessus, la décision relèvera de la compétence de la Commission Sportive concernée en lien avec le référent matériel.

Réservation de matériel du CRE Grand-Est

Note d'information 2024

7. FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation est établie après restitution/récupération du matériel et vérification de son état. L'organisateur doit signaler toute détérioration ou perte.

Concernant le chronométrage, l'utilisateur doit se tenir à la disposition du CRE pour fournir tous les renseignements nécessaires à la mise en facturation des prestations. Si un supplément de matériel est fourni en dernière minute, il y aura lieu d'en informer le référent matériel du CRE ou la Délégation Territoriale Alsace et signaler toute détérioration éventuelle.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à réception. En cas d'impayé, le CREGE se réserve le droit de ne pas honorer une réservation ultérieure. **Rappel** : Les frais liés aux prestations des Officiels de Compétition (Juge, Chronométreur, Commissaire au Paddock, Chef de Piste...) sont totalement indépendants du CREGE. Aucune consigne de tarification n'est donnée et il n'existe PAS de tarif CRE convenu, ni en termes de tarif jour ni en termes de frais kilométriques. Il appartient à l'organisateur de se mettre d'accord directement avec l'officiel et/ou le chronométreur sur les conditions de défraiement.

8. LIVRAISON/RÉCUPÉRATION

Le matériel peut être, soit récupéré sur son lieu de stockage, soit être livré (tarifs de livraison à consulter sur le bon de commande). Dans le forfait catégorie A ou B est inclus un aller/retour, comprenant la livraison et la récupération du matériel sur le site de la manifestation. Si la demande de matériel nécessite plusieurs rotations, chacune donne lieu à une facturation.

Le matériel n'est mis à disposition que quelques jours avant la manifestation pour permettre son installation dans de bonnes conditions et doit être restitué le plus rapidement possible conformément à ce qui a été convenu.

En cas d'annulation de certains matériels initialement commandés, il y a aura lieu d'en aviser le CRE avant la livraison/récupération. De la même façon, si un ajout de matériel s'avère nécessaire, il y aura lieu d'en faire part au CRE avant la livraison/récupération. Dans ce cas, l'ajout de ce matériel dépendra de sa disponibilité.

Sauf accord express du CRE, le matériel ne peut être directement remis à un autre organisateur. Les modalités de livraison des panneaux (A/B) et des kits de sonorisation (1/2/3) sont à consulter aux § 3 et 5. Celles des kits électroniques CSO au § 4.

Les modalités de retrait ou de livraison doivent être convenues au plus tôt après la réception par l'organisateur de la confirmation de la disponibilité du matériel par le CRE en se conformant aux consignes données.

Lors de la livraison (aller ou retour) et de la récupération, l'organisateur est chargé de fournir le personnel et les moyens techniques nécessaires au chargement et déchargement, charge à lui de se renseigner au préalable sur les besoins en la matière.

Réservation de matériel du CRE Grand-Est

Note d'information 2024

TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ DU MATÉRIEL :

<p>Le matériel CRE est réputé sous la responsabilité de l'organisateur dès lors que :</p>	<p>Ⓐ Pour le matériel récupéré par l'organisateur sur le site de stockage : dès le moment de prise en charge sur place.</p>
	<p>Ⓑ Pour le matériel livré sur le site de l'évènement : au moment de la fin de son déchargement et/ou installation.</p>
<p>Le matériel du CRE est réputé à nouveau sous la responsabilité de son propriétaire (CRE) dès lors que :</p>	<p>Ⓐ Pour le matériel récupéré par l'organisateur sur le site de stockage : dès réception du matériel sur le site de stockage.</p>
	<p>Ⓑ Pour le matériel livré sur le site de l'évènement : au moment de la désinstallation ou de la fin du chargement.</p>

9. INVENTAIRE

Un inventaire ou une constatation d'état est effectué(e) lors de la réception du matériel et à son retour.

L'inventaire est réputé conforme, à charge pour l'organisateur de le vérifier avant de quitter le lieu de stockage.

L'organisateur sera averti des détériorations ou pertes éventuelles qui seront facturées.

10. RESPECT DU MATÉRIEL

Il est demandé à l'organisateur (ses équipes de bénévoles et d'officiels) de prendre soin du matériel CRE et de le restituer dans l'état où il l'a réceptionné. Une caution est demandée à titre de prérequis pour la location : son montant est variable selon le type de matériels sollicités. En cas de perte, casse, négligence et/ou d'usure anormale, le CREGE facturera les dommages et/ou réparations nécessaires au prix coûtant (fournisseur habituel du CRE). Caution : chèque de caution à remettre lors du retrait du matériel ; non encaissé, sauf perte ou dégâts incombant au locataire. **!! Un matériel rendu dans un état nécessitant des opérations de nettoyage ou de réparation donnera lieu à une facturation complémentaire à charge du locataire, au tarif horaire de main d'œuvre en vigueur.**

11. ASSURANCES

Les remorques empruntées doivent, conformément à la législation, faire l'objet d'une prise d'assurance temporaire par le locataire.

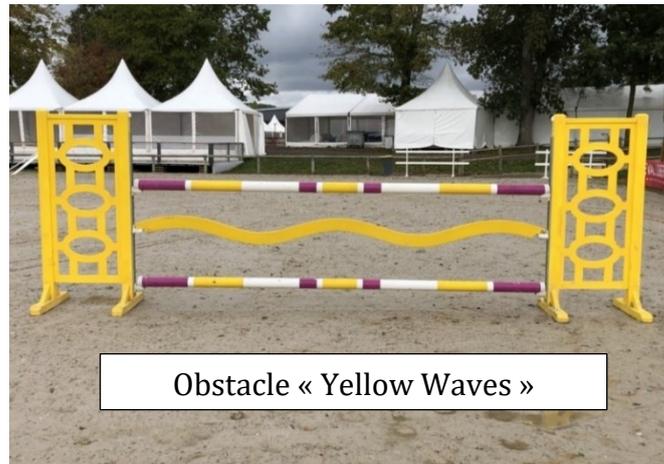
Il est de la responsabilité de l'organisateur de souscrire s'il le souhaite une assurance spécifique pour tout matériel CRE utilisé pendant sa manifestation.

12. ACCEPTATION

Les organisateurs qui souscrivent à une prestation de location du CREGE acceptent sans réserve les conditions édictées dans ce présent document. La signature d'un bon de commande vaut lecture et acceptation de cette présente note d'information.

Lot d'obstacles PREMIUM

Lot composé de 3 obstacles verticaux, de 4 chandeliers pour un oxer ou un double, et de 6 chandeliers pour un double ou un triple. Il a vocation à compléter votre parc ou à enrichir le parc STANDARD du CRE, d'obstacles de prestige afin de rehausser le niveau du visuel de vos parcours.



Liste des utilisateurs chrono-compétents

Il s'agit des personnes formées à l'installation et à l'utilisation des kits électroniques de chronométrage CSO.

Territoire Alsace

Virginie CAROLUS
Nadège HÉMAR
Patrice JEHIN
Victoire JOBST
Thibaut KLAUSSER *
Joanie LUTZ
Nina SAHILI
Sanda STOJADINOVIC
Vincent TOSCANI

Territoire Champagne-Ardenne

Pascale DELPIERRE
Anne-Marie LEMARIÉ *
Lucie LEMAIRE *
Agnès MANET
Jérôme PULBY
Carine SEURAT *

Territoire Lorraine

Émilie ARMAND
Cindy BÉNÉDIC
Mélanie BETTI
Xavier COUSIN *
Sylvie DOLLANDER *
Martial GAUTHIER
Athanaï HOTTIER
Isabelle MENGIN
Laurence MULLER *
Jean-Philippe PERNET
Frédéric VUILLIET
Robin WEILER
Sophie ZACZEK *